

Un défi sociétal

Transition climatique: oui pour des objectifs ambitieux et réalistes, non à la décroissance

Par Carlo Thelen *

Inondations dévastatrices dans la Grande Région, feux de forêts dans le sud de l'Europe combinés à des températures records ... Une accumulation d'événements climatiques extrêmes en Europe et dans le monde a dominé l'actualité de cet été. Les conclusions des 230 experts de 60 pays, formant le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) ne sont donc pas surprenantes: Elles montrent que le climat change plus rapidement que prévu. Ce 6^e rapport d'évaluation «Changements climatiques: les éléments scientifiques», publié le 9 août dernier, prévient que le seuil de basculement critique de 1,5 degrés (par rapport à l'ère pré-industrielle) sera déjà franchi aux alentours de 2030. Soit dix ans plus tôt qu'attendu encore en 2013. Pour maintenir le réchauffement en dessous de deux degrés d'ici 2030, et retarder les effets de plus en plus néfastes et récurrents du réchauffement climatique, les scientifiques tirent la sonnette d'alarme et appellent la communauté internationale à agir sans tarder.

Ce défi sociétal doit être relevé au moyen de politiques concertées et d'actions coordonnées au niveau de la communauté internationale. Des initiatives innovatrices plus régionales et locales sont complémentaires, grâce à leurs effets d'entraînement potentiels, et peuvent constituer des best practices efficaces, pouvant être imitées par la suite.

Allier les objectifs climatiques ambitieux ...

Notre pays et nos acteurs économiques n'ont pas attendu ce rapport du GIEC pour poser les jalons de la transition environnementale.

Le Luxembourg s'est fixé des objectifs climatiques ambitieux en 2020, soit une réduction de 55 % de ses émissions de gaz à effet de serre (GES) nationales par rapport à 2005 dans les secteurs non soumis au système d'échange de quotas d'émissions de l'UE (SEQE-UE, mieux connu sous le sigle anglophone ETS), et même la neutralité carbone d'ici 2050. Il marque ainsi son ambition plus élevée que l'objectif de réduction de 50 % d'ici 2030 imposé au Luxembourg via l'«effort sharing regulation» de la Commission européenne.

Les législations exigeantes en matière de performance énergétique des bâtiments et de promotion des énergies renouvelables, la politique ambitieuse de déploiement de bornes de recharge pour voitures électriques, et prochainement l'ouverture d'une station de recharge à hydrogène, les investissements substantiels des entreprises industrielles dans les meilleures technologies disponibles ... ces quelques exemples témoignent de la volonté du Luxembourg et de ses acteurs économiques de s'engager sur



Le Luxembourg s'est fixé des objectifs climatiques ambitieux en 2020, soit une réduction de 55 % de ses émissions de gaz à effet de serre (GES) nationales par rapport à 2005. Illustration: Archives LW

la voie de la transition écologique.

Le Grand-Duché peut devenir un exemple à suivre dans sa manière de lutter contre le réchauffement climatique, si le pays continue à privilégier également à l'avenir un développement durable reposant de manière équivalente sur le triptyque économique, environnemental et social. Viser une transition climatique ou énergétique au moyen d'une décroissance économique, qui provoquerait par ailleurs un recul social, n'est pas la voie à suivre. Au contraire, il est nécessaire d'allier réduction des émissions et prospérité économique et sociale, ce qui est tout à fait réalisable. En effet, la croissance démographique forte qu'a connu le Luxembourg entre 2005 et 2017 (+28 %) s'est accompagnée d'une hausse de 37 % de son PIB et d'une baisse de ses émissions de près de 25 % au total, équivalant à une réduction d'environ 39 % par habitant.

... et les exigences du business modèle luxembourgeois

Le modèle d'affaires luxembourgeois est tourné résolument vers l'ouverture et l'internationalisation des activités économiques, basé sur l'attractivité de son cadre légal, réglementaire et fiscal et sur la compétitivité de ses structures, et axé sur une diversification économique et industrielle continue. Ce modèle vit in fine du dynamisme et de la performance des entreprises qui génèrent la valeur ajoutée et la richesse pouvant être distribuées

à la population et consacrées aux politiques volontaristes mises en oeuvre par les autorités publiques, dont également celles en matière environnementale.

Notre économie doit être dynamique et continuer à évoluer et à se diversifier afin de, premièrement, générer davantage de recettes indispensables pour assurer durablement le financement d'investissements publics verts, deuxièmement, stimuler la recherche et l'innovation, et troisièmement, bien former les jeunes et attirer de nouveaux talents. Sans ces trois composantes, la transition climatique (soutenue par ailleurs par la transition digitale) nécessitera trop de temps, alors que le temps est justement en train de jouer contre nous.

Afin de diversifier durablement les activités économiques

Afin de ne pas retarder les investissements nécessaires dans le cadre de la réduction des émissions de GES, les décideurs politiques doivent accélérer le processus de simplification des démarches administratives.

du Luxembourg et renforcer les entreprises existantes, des conditions-cadres favorables et incitatives, et des mesures de soutien pragmatiques et flexibles de la part de l'État, sont requises. Ces solutions doivent également viser à augmenter l'efficacité énergétique, tout en maintenant la compétitivité de nos entreprises. Cela est d'autant plus important dans un pays qui importe la majorité de ses ressources et l'énergie dont elle a besoin, et qui doit exporter ses biens et services dans le monde entier.

Créer un cadre stimulant pour les PME

Les entreprises ont bien compris leur rôle au niveau du développement durable et de la transition énergétique et environnementale. Le secteur de la construction, qui érige des bâtiments de plus en plus performants énergétiquement, le secteur de l'industrie qui investit dans des technologies plus propres et efficaces, ou encore le secteur du transport qui «verdit» peu à peu ses flottes, pour ne citer que quelques exemples. De nombreuses entreprises multinationales et PME domiciliées au Grand-Duché sont ainsi précurseurs et «first mover» dans l'implémentation de solutions technologiques favorisant la réduction des émissions et l'utilisation rationnelle de l'énergie.

Cependant, une transition climatique réussie requiert un cadre propice pour les PME et un package d'incitations ambitieux, afin de les encourager à innover

et à faire d'importants investissements, tout en continuant à se développer et à rester rentables. Alors que le changement de technologie n'implique pas nécessairement ou automatiquement une hausse de la productivité, des facteurs tels que l'absence de visibilité sur le prix du carbone font que le calcul d'un retour sur investissement est un véritable casse-tête.

Ajouter à cela des contraintes légales ou réglementaires augmente le risque de ne pas atteindre les objectifs, ou de délocaliser les émissions et les activités économiques à l'origine de ces émissions, ce qui n'apporterait strictement rien d'un point de vue environnemental au niveau global.

Afin de ne pas retarder les investissements nécessaires dans le cadre de la réduction des émissions de GES, les décideurs politiques doivent donc accélérer le processus de simplification des démarches administratives concernées pour les entreprises (en particulier pour les PME), tout en les digitalisant. Il en est de même des autorisations pour les investissements dans des technologies bas carbone. Afin d'aller plus loin, l'introduction d'allègements fiscaux supplémentaires, par exemple sous forme de super-déduction pour les investissements bas carbone, pourrait être envisagée, à l'image de ce qui se fait en France, en Italie ou encore, au Royaume-Uni.

A ce jour, nous ne sommes pas forcément les technologies qui s'imposeront demain, et qui seront peut-être plus efficaces qu'une technologie mature aujourd'hui. Afin de réduire les risques d'investissements encourus par les entreprises, l'introduction rapide d'un instrument de financement et de gestion des risques (de type de-risking) pour des projets en rapport avec la transition énergétique, tel qu'annoncé dans le PNEC, serait à saluer. En outre, les législations et réglementations doivent laisser la porte ouverte à une flexibilité, selon le principe de la neutralité technologique. La recherche, le développement et l'innovation dans le domaine des technologies vertes doivent être facilités et soutenus, tout en garantissant un accès facile à un financement adéquat, en particulier pour les PME.

En conclusion, il est important que le Luxembourg ait l'ambition d'être un leader en matière de transition climatique et d'innovation dans les technologies vertes. Mais la transition vers un modèle économique neutre au niveau climatique ne doit en aucun cas se faire au détriment de la croissance et de la diversification économiques du Luxembourg, mais, au contraire, stimuler et dynamiser celles-ci, à travers un cadre propice pour les entreprises et un dialogue permanent entre les décideurs politiques et les acteurs économiques.

* L'auteur est directeur général de la Chambre de commerce (www.carlothelenblog.lu)